

Association loi 1901

Affiliée à la

Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

## Livret d'accueil des stagiaires :

### Bienvenue!

Vous venez de vous inscrire à une session de formation proposée par notre organisme de formation et nous vous en remercions.

Vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires au bon déroulement de votre formation :

- Qui sommes-nous ?
- Comment vous rendre à la formation
- ➤ Informations pratiques (restauration, où dormir)
- ➤ Charte du bon stagiaire → mettre lien vers règlement intérieure

### Qui sommes-nous?

L'association des Sauveteurs Secouristes Sassenageois, affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS), forte de 30 ans d'expérience, a été créé en 1984.

L'association est agréée de Sécurité Civile et peut réaliser un certain nombre de missions à ce titre. Nous comptons plus d'une trentaine de secouristes et formateurs actifs.

#### Les secouristes Sassenageois interviennent dans trois domaines :

- -La formation
- -Les dispositifs prévisionnels de secours
- -Les missions de sécurité civile

Retrouvez nous dans nos locaux (62 Avenue de Valence 38360 SASSENAGE) tous les mardis, durant notre permanence, en fin d'après-midi.

Notre établissement est accessible aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap.

Nous avons au sein de nos formateurs, une référente formée dans le domaine.





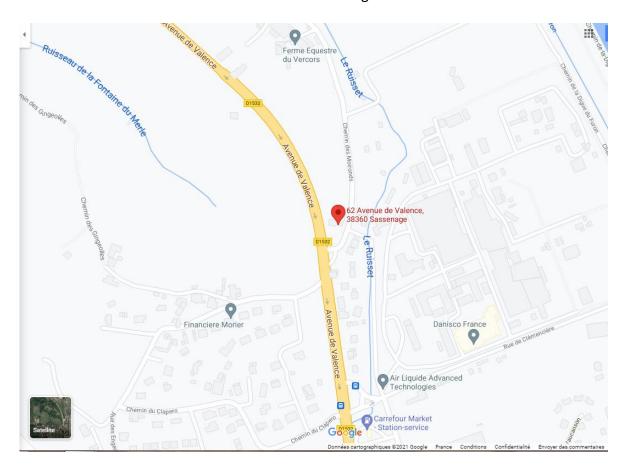
Association loi 1901

Affiliée à la

## Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

### Comment vous rendre à l'association :

Notre adresse: 62 Avenue de valence 38360 Sassenage



- ➤ En voiture en provenance de Chambéry suivre A 480 prendre sortie 14 Le Fontanil et suivre la direction Sassenage
- ➤ En provenance de Lyon : Suivre A43 et A48/E711 en direction de D105F à Saint-Egrève. Prendre la sortie 14 vers Villard de Lans/Autrans/Saint Égrève/Le Fontanil et suivre D 15 32 en direction de Sassenage

Un parking à disposition pour vous garer

➤ En transport en commun le bus 20 Arrêt les Engenières





Association loi 1901

Affiliée à la

Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

### <u>Informations pratiques:</u>

#### Restauration:

- > Carrefour Market à 5min à pied
- > Restaurant Mc Do à 10 minutes en voiture
- > Restaurant Cafeteria Casino à 10 minutes en voiture
- Restaurant La ferme à Dédé à 5 minutes en voiture
- Restaurant asiatique Sokéo à 5 minutes en voiture

Si vous souhaitez faire réchauffer votre repas, nous pouvons vous mettre à disposition notre microondes.

#### Pour dormir:

- ➤ Logis Le relai de Sassenage à 98 Euros/nuit à 10 minutes en voiture ou en transport en commun Bus 20 et C 6
- Campanile Grenoble Nord St Egrève à 67 Euros/nuit à 10 minutes en voiture
- Les Chambres du Vercors à 48 Euros/nuit à 12 minutes en voiture ou en transport en commun Bus 20

Pour les personnes venant en vannes ou en camping-car possibilité de stationner durant toute la formation sur le parking de l'association.

Nous pouvons également vous mettre à disposition la douche et toilettes pendant les heures d'ouverture de l'association et/ou de la formation.



Siret: 410 777 528 00028



Association loi 1901

#### Affiliée à la

## Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

### Charte du bon stagiaire :

Je m'engage à respecter pendant toute la durée de la formation et les horaires qui vous seront communiqués par mail.

En cas d'absence ou de retard au stage, vous devez en avertir le formateur.

Il est strictement interdit aux stagiaires :

- -de fumer et de vapoter au sein des locaux, De pénétrer ou de séjourner dans les locaux en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.
- -de quitter le stage sans avertir le formateur et sans motif, d'emporter quelque objet que ce soit sans autorisation écrite.
- -d'apporter des animaux même domestiques dans l'ensemble des locaux.
- -d'introduire des produits de nature inflammable ou toxique.

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans les locaux.

Chaque stagiaire à l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. À la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les éléments distribués en cours de formation et que le stagiaire est clairement autorisé à conserver.

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. La documentation pédagogique remise lors des sessions est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

RESPONSABILITE DE L'ORGANISME DE FORMATION EN CAS DE VOL OU ENDOMMAGEMENT DES BIENS PERSONNELS DES STAGIAIRES FFSS de Sassenage décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature, déposés par les stagiaires dans les locaux.

Le stagiaire est systématiquement informé de ce règlement intérieur avant la session de formation. Il est un des points du livret d'accueil remis à chaque stagiaire avant le stage.

Je m'engage à respecter la charte du bon stagiaire de d'avoir lu les conditions générales de vente.

